



3

PODER GENERAL



El abajo firmante, Bernard TARDIEU, Presidente Director General de COYNE ET BELLIER, Bureau d'Ingénieurs Conseils, Sociedad Anónima, compañía debidamente organizada y existente de conformidad con las leyes de Francia, en virtud de los poderes que le han sido otorgados por el Consejo de Administración en su sesión del 28 de abril de 2003, mediante el presente instrumento designa, constituye y nombra a Nelson Efraim MEDINA HIDALGO y Nelson Antonio MEDINA GUERRERO como Apoderado(s) general(es) de la Compañía en Ecuador, a quien autoriza y faculta conjunta o indistintamente a realizar en nombre y representación de la Compañía, y a su expresa petición, lo siguiente:

1. Realizar, a nombre y en representación de la Compañía, todos los actos y procedimientos jurídicos que deban celebrarse y surtir efecto dentro del territorio del Ecuador, y especialmente contestar demandas y cumplir con las obligaciones respectivas.
2. Celebrar contratos y ejercer todas las facultades que se otorgan a los procuradores de conformidad con el Artículo 48 del Código de Procedimiento Civil en el Ecuador, incluyendo entre otras, la facultad para presentar y contestar demandas, presentar pruebas y objetarlas, oponerse a reconvencciones, reclamos, sentencias, o adjudicaciones, comprometer el pleito en árbitros, absolver posiciones u deferir al juramento decisorio, recibir la cosa sobre la cual versa el litigio y tomar posesión de ella, recibir pagos y otorgar recibos para ellos. Estas facultades pueden ejercerlas ante cualquier corte, tribunal o autoridad administrativa.
3. Presentar, ofrecer, solicitar, reconocer, entregar, legalizar y otorgar ante cualquier Notario o autoridad administrativa, gubernamental, policial, o entidad privada, cualquier solicitud, documento o instrumento, y realizar cualquier otra acción legítima que sea necesaria para el establecimiento, registro, creación y domiciliación de la Compañía en la República del Ecuador.
4. Este poder se otorga para dos años a partir de su fecha y deberá ser prorrogado a su expiración.
5. Este poder terminará por voluntad del mandante o renuncia del apoderado general y en los demás casos previstos en la Ley y de conformidad con lo que ésta dispone.

Hecho en Gennevilliers, el 07 de septiembre de 2004

EXCLUSIVEMENT POUR CERTIFICATION MATERIELLE DE LA SIGNATURE

006711

200920

DE M. TARDIEU (Seen exclusively to certify the above signature)



POUR LE PRÉSIDENT DU CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Siège Social

9, Allée des Barbannières 92632 GENNEVILLIERS CEDEX FRANCE

Téléphone +33 1 41 85 03 65 Télécopie +33 1 41 85 03 74

AFFAIRES ÉTRANGÈRES: Bernard TARDIEU, Presidente Director General, COYNE ET BELLIER, Bureau d'Ingénieurs Conseils

Bernard TARDIEU, Presidente Director General

COYNE ET BELLIER, Bureau d'Ingénieurs Conseils

Christina FISCHER

Tour Crédit Lyonnais 122 Rue Servient 63026 LYON CEDEX 3

Téléphone +33 4 78 63 69 25 Télécopie +33 4 78 63 69 29

Agences en France

Bâtiment Centaure 66, route de Grenoble 06200 NICE

Téléphone +33 4 93 18 85 17 Télécopie +33 4 93 18 84 87



**REPUBLICA DEL ECUADOR  
CONSULADO DEL ECUADOR EN PARIS**

Presentada para autentificar la firma que  
ant....., la suscrita, Consul General  
del Ecuador en Francia

certifica que es auténtica, siendo la que  
usa la señora Christine Jacquet  
del Ministerio de Relaciones  
Exteriores de Francia

en todas sus actuaciones.

Autenticación N° 859

Partida Arancelaria III-15-7

Valor de la actuación US\$ 50,00

Lugar y fecha Paris, 18 de Septiembre del 2004

Marjorie Ulloa Terminián  
Marjorie Ulloa-Terminián  
Consul General





3 DELEGATION DE POUVOIR GENERAL



Le soussigné, BERNARD TARDIEU, Président Directeur Général de COYNE ET BELLIER, Bureau d'Ingénieurs Conseils, Société Anonyme, société dûment constituée et fonctionnant en conformité avec les lois françaises, en vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par le Conseil d'Administration en date du 28 avril 2003, désigne et nomme Nelson Efrain MEDINA HIDALGO et Nelson Antonio MEDINA GUERRERO, comme Fondé(s) de Pouvoir Général(ux) de la Société en Equateur, auxquels il est autorisé d'effectuer conjointement ou indistinctement au nom et en représentation de la Société, à sa demande expresse, ce qui suit :

- 1. Réaliser, au nom et en représentation de la Société, toutes actions et démarches juridiques qui doivent s'effectuer et prendre effet sur le territoire de l'Equateur, et en particulier répondre aux demandes et accomplir les obligations respectives.
2. Signer les contrats et exercer toutes les facultés attribuées aux représentants en accord avec l'Article 48 du Code de Procédure Civile de l'Equateur, incluant entre autres, la faculté de présenter et répondre aux demandes, présenter des preuves et les contester, s'opposer à réclamations, sentences ou adjudications, engager les différends en arbitrage, acquitter les positions ou s'en remettre au jugement décisore, recevoir la cause sur laquelle porte le litige et en prendre possession, recevoir les paiements et remettre reçus pour ceux-ci. Ces facultés peuvent s'exercer devant toute cour, tribunal ou autorité administrative.
3. Présenter, offrir, solliciter, reconnaître, remettre, légaliser et octroyer devant tout Notaire ou autorité administrative, gouvernementale, policière, ou entité privée, toute demande, document ou instrument, et réaliser toute autre action légitime qui soit nécessaire pour l'établissement, enregistrement, création et domiciliation de la Société en République d'Equateur.
4. Ce pouvoir s'accorde pour deux années à partir de la date de signature et devra être prorogé à sa date d'expiration.
5. Ce pouvoir se terminera par la volonté du mandant ou démission du Fondé de Pouvoir Général et dans tous les cas prévus par la Loi et en conformité avec ce qu'elle dispose.

VALABLE EXCLUSIVEMENT POUR CERTIFICATION MATERIELLE DE LA SIGNATURE
006719 20092004
DE M. Tardieu
(Seen exclusively to certify the above signature)

Fait à Gennevilliers, le 07 de septembre 2004

Bernard TARDIEU
Président Directeur Général

COYNE ET BELLIER
Bureau d'Ingénieurs Conseils



POUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Christine TRISCHER



OFFICE DES AFFAIRES ETRANGERES

On s'assure que le présent document est conforme à la signature et par délégation ou autorisation

Pays destinataire : Equateur

Agences en France

Siège Social
9, Allée des Barbannières
92632 GENNEVILLIERS CEDEX FRANCE
Téléphone + 33 1 41 85 03 69
Télécopie + 33 1 41 85 03 74



Tour Crédit Lyonnais
1, rue Servient
69626 LYON CEDEX 3
Téléphone + 33 4 78 63 69 25
Télécopie + 33 4 78 63 69 29
Martine BOCQUET

Bâtiment Captaure
66, route de Grasse
06200 NICE

Téléphone + 33 4 93 18 84 82
Télécopie + 33 4 93 18 84 82



**REPUBLICA DEL ECUADOR  
CONSULADO DEL ECUADOR EN PARIS**

Presentada para autenticar la firma que  
antecede, la suscrita Consul General  
del Ecuador en Francia  
certifica que es auténtica, siendo la que  
usa, la señora Martine Bocquet del  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
de Francia

en todas sus actuaciones.

Autenticación N° 860

Partida Arancelaria III-15-7

Valor de la actuación US\$ 50,00

Lugar y fecha Paris, 28 de Septiembre del 2004.



Marjorie Ulloa Verónica  
Marjorie Ulloa-Verónica  
Consul General



4

## ACTE D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE EN REPUBLIQUE D'EQUATEUR

Le soussigné, BERNARD TARDIEU, Président Directeur Général de COYNE ET BELLIER, Bureau d'Ingénieurs Conseils, Société Anonyme, société dûment constituée et fonctionnant en conformité avec les lois françaises, en vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par le Conseil d'Administration en date du 28 avril 2003 décide ce qui suit :

Ouvrir un Succursale de la société en République d'Equateur, avec domicile dans la ville de Quito. Cette décision est motivée par l'adjudication de la Maîtrise d'œuvre du Projet Hydroélectrique Mazar par HIDROPAUTE S.A. (COMPAÑIA DE GENERACION HIDROELECTRICA PAUTE), et la possibilité d'obtenir d'autres contrats similaires dans un proche avenir.

Mettre en place un capital de DEUX MILLE Dollars des Etats Unis d'Amérique du Nord <sup>00</sup>/<sub>100</sub> (US\$. 2.000,00) pour la succursale de la Société qui sera établie en République d'Equateur.

Désigner Nelson Efrain Medina Hidalgo et Nelson Antonio Medina Guerrero, comme fondé(s) de pouvoir général(ux) de la Société en Equateur, avec facultés pour réaliser, conjointement ou indistinctement, au nom et en représentation de la Société, tous les actes et démarches juridiques qui devront s'effectuer et prendre effet sur le territoire équatorien et, en particulier, répondre aux plaintes et accomplir les obligations respectives.

La Succursale fonctionnera sous la raison sociales de COYNE ET BELLIER - ECUADOR et sera domiciliée dans la ville de Quito, en Mariana de Jesús E7-248 et La Pradera.

La Succursale sera établie pour une durée initiale de dix (10) années comptées à partir de la date d'inscription au « Registro Mercantil » du Canton de Quito, mais pourra être dissoute avant le délai convenu ou sa durée prolongée par décision du Président Directeur Général.

L'objet Social de la Succursale, lequel pourra être développé sur l'ensemble du territoire de la République d'Equateur, sans limitation d'endroit, comprendra les activités suivantes dans le cadre de l'assistance a ses clients pour :

- administrer les ressources en eau pour des buts domestiques et industriels :
  - \* étude des nécessités en eau
  - \* optimisation de la gestion des retenues
  - \* lutte contre la pollution
  - \* étude de la gestion intégrée de bassins et rivières
  - \* aménagements de bassins et rivières
  - \* ingénierie des installations et infrastructures
- élaborer des plans directeurs hydrauliques et énergétiques et réaliser les études d'organisation et financement des agences de bassins hydrographiques
- réaliser des études environnementales et des études d'impact sur l'environnement

### Siège Social

9, Allée des Barbannières  
92632 GENNEVILLIERS CEDEX FRANCE  
Téléphone + 33 1 41 85 03 69  
Télécopie + 33 1 41 85 03 74



Tour Crédit Lyonnais  
129, rue Servient  
69326 LYON CEDEX 3  
Téléphone + 33 4 78 63 69 25  
Télécopie + 33 4 78 63 69 29

### Agences en France

Bâtiment Gentaire  
66, route de Grenoble  
06200 NICE  
Téléphone + 33 4 93 18 86 77  
Télécopie + 33 4 93 18 84 87



- programmer, concevoir, superviser et prêter assistance technique aux maîtres d'ouvrage, organismes de financement et/ou entrepreneurs pour le développement et la réalisation de barrages et ouvrages annexes:
  - \* barrages voûtes
  - \* barrages poids
  - \* barrages à voûtes multiples et barrages à contreforts
  - \* barrages en terre et en enrochements
  - \* barrages en béton compacté au rouleau
  - \* réparations et réhabilitations de barrages de tout type
  
- programmer, concevoir, superviser et prêter assistance technique aux maîtres d'ouvrage, organismes de financement et/ou entrepreneurs pour le développement la réalisation d'aménagements hydrauliques et hydroélectriques : génie civil (barrages, ouvrages de prise, canaux, tunnels, etc.), équipements hydromécaniques, électromécaniques et électriques (vannes, conduites forcées, turbines, générateurs, transformateurs, etc).
  
- programmer, concevoir et superviser la réalisation de lignes de transmission et réseaux distribution
  
- réaliser les études de réparation et/ou réhabilitation de centrales hydroélectriques, thermiques et stations de pompage
  
- réaliser les études de systèmes de surveillance de barrages, d'entretien et auscultation, incluant les systèmes d'automatisation des mesures et traitement informatique des données
  
- programmer, concevoir, superviser et prêter assistance technique aux maîtres d'ouvrage, organismes de financement et/ou entrepreneurs pour le développement la réalisation de grandes structures souterraines :
  - \* tunnels hydrauliques
  - \* tunnels routiers
  - \* tunnels ferroviaires
  - \* galeries minières
  - \* centrales ou stations de pompages souterraines
  - \* stockages souterrains pour hydrocarbures, G.N.L. et autres produits
  
- réaliser les études de fondations difficiles, grandes excavations et talus de grande hauteur, problèmes de contrôle des eaux superficielles et souterraines
  
- réaliser les études de fondations d'ouvrages fluviaux et maritimes
  
- réaliser les études de génie civil de centrales nucléaires : bâtiment réacteur (enceinte de confinement), bâtiments auxiliaires nucléaires, bâtiments annexes
  
- réaliser les études de grandes structures de béton armé et précontraint :

- \* bâtiments de grande hauteur
- \* bâtiments industriels
- \* ponts

La clôture de l'exercice fiscal annuel de la Succursale sera fixé au 31 Décembre de chaque année.

Finalement le Président Directeur Général de COYNE ET BELLIER, autorise AFC&L Abogados Cía. Ltda., en la personne de son Directeur Général, Pedro José Freile, Avocat, domicilié dans le District Métropolitain de Quito, République d'Equateur, a mettre sous forme d'Ecriture Publique le présent acte, avec les facultés nécessaires pour réaliser toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'inscription au « Registro Mercantil » du Canton de Quito et aux organismes de contrôle correspondantes.

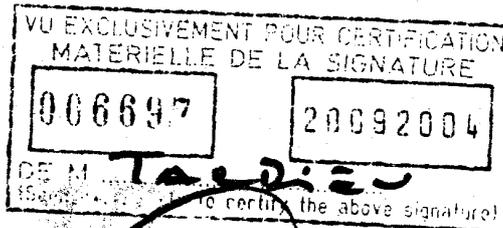
Fait à Gennevilliers, le 07 septembre 2004



*[Handwritten signature]*

Bernard TARDIEU  
Président Directeur Général

COYNE ET BELLIER  
Bureau d'Ingénieurs Conseils



*[Handwritten signature]*

POUR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS



Christine BOCQUET  
Ministre des Affaires Étrangères  
Ministre du Commerce et de l'Industrie

Le présent document est certifié conforme à la loi française.

Le Ministre et par délégation ou autorisation

Pays destinataire : Equateur

*[Handwritten signature]*

Marie BOCQUET



**REPUBLICA DEL ECUADOR  
CONSULADO DEL ECUADOR EN PARIS**

Presentada para autenticar la firma que  
antecede, la suscrita Consul General  
del Ecuador en Francia

certifica que es auténtica, siendo la que  
usa la señora Martine Bacquet  
del Ministerio de Relaciones  
Exteriores de Francia

en todas sus actuaciones.

Autenticación N° 858

Partida Arancelaria III-15-7

Valor de la actuación U\$ 50,00

Lugar y fecha Paris, 28 de Septiembre del 2004.

Marjorie Ulloa Vernimmen  
Marjorie Ulloa Vernimmen  
Consul General

